Esserts-Blay
Savoie

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2026-077

portant délégation de fonctions à M. Philippe SAGANEITI, quatrième adjoint

Le maire de la commune d'Esserts-Blay,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 qui permettent au maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération 2026-052 du 19 octobre 2026 par laquelle le conseil municipal décide de procéder au remplacement de la quatrième adjointe démissionnaire et d'organiser une nouvelle élection,

Vu le procès-verbal du 19 octobre 2026 constatant l'élection de M Philippe SAGANEITI conseiller municipal, en qualité de quatrième adjoint,

ARRÊTE :

Les dispositions suivantes sont applicables à compter à compter du 20 octobre 2026 :

Article 1 : M. Philippe SAGANEITI, quatrième adjoint, reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :
ENVIRONNEMENT – FORÊT – MONTAGNE – ALPAGE - DÉCHETS

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Philippe SAGANEITI, quatrième adjoint pour signer tous documents dans le cadre de sa délégation.
Délégation de signature est également donnée à M. Philippe SAGANEITI pour signer les bons de commande de divers matériaux et autres fournitures nécessaires dans le cadre de sa délégation.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est notifiée à M. Philippe SAGANEITI et transmise :
- au représentant de l'Etat dans le Département,
- à la trésorière du service gestion comptable d'Albertville,

Fait à Esserts-Blay, le 20 octobre 2026

Le Maire,
Raphaël THEVENON.

MAIRIE DE ESSERTS-BLAY SAVOIE

Le maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le :
Signature de l'adjoint au maire

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 073-217301100-20261020-AM2026_077-AI

Transmis au contrôle de légalité le 22 octobre 2026
Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blay.fr, le 22 octobre 2026